



Sainte-Anne, le 15 mai 2025

Direction de l'Animation et du  
Développement du Territoire

### AVIS DE PUBLICITÉ

En vue de la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (Conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et conformément aux articles A123-80-1 à A123-80-8 et R123-208-1 à R123-208-8 relatives à des activités commerciales et artisanales ambulantes).

### FICHE n° DADT-2025-008

<b>Nature du projet</b>	Mise à disposition du foncier nu (sans équipement matériel, ni fourniture d'eau, ni d'électricité) pour l'exploitation économique d'activités maraichères ou artisanales
<b>Période</b>	Jusqu'au 30 avril 2026
<b>Commune</b>	SAINTE-ANNE
<b>Situation</b>	Marché LA FLO
<b>Emplacements proposés</b>	7 emplacements
<b>Conditions de L'occupation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'autorisation fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 11 mois</li> <li>- Tous les aménagements sont à la charges de l'occupant.</li> <li>- La structure devra être légère et démontable.</li> <li>- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle.</li> <li>- Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location. -</li> <li>- Elle sera strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'occupation</li> <li>- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels.</li> <li>- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Commune de Sainte-Anne</li> </ul>
<b>Montant de la redevance</b>	<p><b>150€ / mois</b> pour les marchands sans véhicule  <b>300€ /mois</b> pour les marchands avec véhicule</p>
<b>Critères de sélection</b>	<p>Qualité des produits mis en vente (fabrication locale) : 50 %  Qualités professionnelles au regard de l'activité envisagée : 20 %  Situation administrative de l'entreprise à jour : 30 %</p> <p>Les emplacements seront attribués en fonction des arrivées des demandes, selon les numéros d'ordre et selon les besoins du marché. Il ne sera pas permis aux candidats de choisir leurs emplacements.</p>

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public sur cette emprise doit déposer un courrier

de demande à l'attention de monsieur le maire **avant le mercredi 28 mai** accompagnée des documents suivants :

- ❖ Justificatif d'identité
- ❖ Justificatif de domicile ( moins de 3 mois)
- ❖ Assurance professionnelle ( Responsabilité civile et commerciale )
- ❖ Kbis de( moins de 3 mois)
- ❖ Carte de commerçant ambulante ( si non résident)
- ❖ Déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animales ( activité de restauration)
- ❖ Photographie récente et en couleur des produits proposés
- ❖ Carte grise (Recto/Verso)
- ❖ Assurance auto et contrôle technique pour les véhicules qui seront stationnés sur l'espace marchand
- ❖ Les marchands retenus après commission d'attribution devront obligatoirement remettre au service deux photos d'identité ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire

### **Dépôt du dossier de candidature.**

Toute candidature doit être déposée à la Direction de l'Animation du Développement du Territoire – Immeuble le Solaruim – 6 rue du Débarcadère - 97180 SAINTE-ANNE ou par mail à l'adresse : [dadt@ville-sainteanne.fr](mailto:dadt@ville-sainteanne.fr).

Pour toute information complémentaire, contacter:

**La Direction de l'Animation et du Développement du Territoire –Mail : [dadt@ville-sainteanne.fr](mailto:dadt@ville-sainteanne.fr) - Téléphone : 05.90.85.59.95**